



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2022/53

Date de convocation : 18 novembre 2022

Objet : Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2023

Date d'affichage : 18 novembre 2022

Date de réunion : 24 novembre 2022

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 24 novembre à 20 h 04, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, , Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques, M. MACIET Luc et M. MERCIER Michel,

Était absent : Mme HENRION Nathalie

Mme BEURRIER Aline est nommée secrétaire de séance.

JJ BESSON donne lecture des propositions de tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est précisé que les agents travaillant à la commune de BAGE-DOMMARTIN bénéficient de 50% sur les tarifs des salles (salles, sono) une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023 comme proposé par Monsieur le Maire, suivant les tableaux détaillés joints à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,
Le 24/11/2022

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20221124-2022-53-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022

TARIFS COMMUNE EUROS/TTC 2023

Notes importantes pour les associations :

Les associations communales et intercommunales peuvent bénéficier des salles municipales, gratuitement, pour leurs réunions de bureau et assemblées générales.

Ces mêmes associations bénéficient des salles municipales, pour leurs événements et manifestations, gratuitement dans la limite de 4 manifestations par an (au-delà, le tarif ci-dessous s'applique).

En hiver **, une participation forfaitaire au chauffage s'applique, selon la salle, suivant le tarif ci-après.

* Tarif été : en dehors de la période du tarif hiver

** Tarif hiver : de la remise en route des chaudières à l'arrêt des chaudières

	Année 2023
CAUTION ET ARRHES	
Caution salle	500 €
Caution ménage : salle et abords	100 € (forfait)
Caution avec sono et/ou vidéoprojecteur	1 000 € (forfait)
Arrhes à verser lors de la réservation en mairie (encaissé si annulation moins de 15 jours avant la location)	50 €

TARIF HORAIRE DES SALLES (pour les associations) (pour les engagements annuels)	Tarif été €/H	Tarif hiver €/H
Tarif salle des fêtes	4,80 €	7,86 €
Tarif petites salles	3,16 €	5,18 €
Tarif SONO associations 20% du tarif été/jour d'utilisation		

Tarif ménage à l'heure	26 €
-------------------------------	-------------

SALLE DES FETES COMPLETE BAGE-LA-VILLE (bar + cuisine + scène - 180 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et événements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	55 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	301 €	356 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	602 €	657 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	711 €	766 €
Supplément forfaitaire pour utilisation de la sono (sauf dans le cadre des 4 manifestations par an pour les associations des Trois BAGE-DOMMARTIN)	45 €	
Supplément forfaitaire pour vidéoprojecteur	45 €	

SALLE DES FETES PARTIELLE BAGE-LA-VILLE (Bar + cuisine - 50 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et événements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	30 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	192 €	225 €
Particulier ou association extérieure à BAGE-DOMMARTIN	297 €	330 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	452 €	485 €

	Année 2023	
SALLE DE RECEPTION BAGE-LA-VILLE (côté mairie avec cuisine - 100 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	51 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	215 €	266 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	352 €	403 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	514 €	565 €

SALLE POLYVALENTE DE DOMMARTIN (150 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	+0,22€ / KWH	+0,22€ / KWH
Particulier de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	136 € +0,22€ / KWH	136 € +0,22€ / KWH
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	351 € +0,22€ / KWH	351 € +0,22€ / KWH
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	514 € +0,22€ / KWH	514 € +0,22€ / KWH

Si coût KWH < à 15,00 €, forfait de 15,00 € facturé

LOCATION DE TOUTES SALLES DE BAGE-DOMMARTIN pour apéritif (verres compris) pour particulier ou entreprise de BAGE-DOMMARTIN	121 €	150 €
---	-------	-------

LOCATION DE TOUTES SALLES DE BAGE-DOMMARTIN pour apéritif (verres compris) pour particulier ou entreprise extérieur(e) de BAGE-DOMMARTIN	206 €	236 €
--	-------	-------

TARIF DE LOCATION DE VAISSELLE et REMPLACEMENT EN CAS DE PERTE OU CASSE :	
Le couvert complet (assiettes, verres, couverts) par convive	0,60 €

Paiement de la perte ou de la casse	
Assiette (petite ou grande)	3,62 € pièce
Boi	3,62 € pièce
Carafe (vin ou eau)	2,58 € pièce
Coupelle	3,62 € pièce
Couteau de table	2,58 € pièce
Cuillère à café	1,55 € pièce
Cuillère à soupe de table ou de service	1,78 € pièce
Fourchette de table ou de service	2,58 € pièce
Plat ou légumier en inox, pot à eau	18,24 € pièce
Ramequin	1,15 € pièce
Saladier en verre	5,82 € pièce
Tasse à café	2,58 € pièce
Verre	2,58 € pièce

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20221024-2022150-DE
Date de réception préfecture : 26/11/2022

	Année 2023
Perte ou casse de clés	52 €

CIMETIERE		Année 2023
Concessions cimetière (simple = surface 2 m2)		
- 15 ans		105 €
- Trentenaire		184 €
Columbarium ou cavurne 15 ans		404 €
Columbarium ou cavurne 30 ans		651 €
Jardin du souvenir		126 €

DROITS de PLACE BAGE-DOMMARTIN		Année 2023
* par passage sur la commune		
Camion vente, atelier, ambulant (électricité comprise)		5,15 €
Manège auto-skooter		90 €
Manège enfantin		45 €
Tir ou autre		25 €
Bal		63 €
Caravane seule		5,30 €
Stationnement hebdomadaire le ml		0,95 €
Electricité forfait jour		2,90 €
Si coût < à 15,00 €, forfait de 15,00 € facturé		

DIVERS		Année 2023
Photocopie A4 Noir et Blanc		0,18 €
Photocopie A4 Couleur		0,25 €
Photocopie A3	Tarifs A4 x 2	
Photocopie pour les associations communales	Tarifs / 2	
Chauffage "Club Amitié BAGE" (tarif pour l'année du 01/01 au 21/12)		190 €
Location de la motofaucheuse par jour et uniquement pour les collectivités		70 €

Nettoyage des PAV		Année 2023
Forfait 1ère fois		90 €
Forfait récidive		150 €